

Délibération n°2023-37
Le Conseil d'Administration, en sa séance du 26 mai 2023,
sous la présidence de Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu le Guide de l'Achat approuvé par le Conseil d'Administration en sa séance du 24 juin 2022,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Révision du guide de l'achat

Le Conseil d'Administration approuve la révision du Guide de l'Achat, incluant, notamment la révision de la politique de prise en charge des frais de bouche.

Le guide de l'achat révisé et consolidé est joint en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 25

Dont :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 30 mai 2023,

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 2 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 2 juin 2023